

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_13

Dispositif de soutien technique et financier aux communes concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu la délibération du Bureau en date du 19 novembre 2020 relative au lancement d'un dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Depuis 2015, le Parc du Verdon et la CCAPV sont partenaires autour du label national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV*). Jusqu'en 2020, ce programme commun a permis de financer 105 opérations de rénovation énergétique ou des investissements dans la transition énergétique pour plus de 1,7 millions d'€.

La dernière phase de TEPCV a permis au-delà du financement de travaux, de prélever une quote-part sur chaque opération et ainsi constituer un fonds de soutien territorial permettant de maintenir une animation de territoire et une aide à l'amorçage de nouveaux projets des communes.

Lors du bureau du 19 novembre 2020, les élus ont voté, dans le cadre de ce fonds, le lancement d'un dispositif de soutien technique et financier permettant d'accompagner les communes sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux et parcs d'éclairage, et les modalités d'aides.

La commune d'Aups s'est manifestée le 9 mai dernier pour demander un soutien à la réalisation d'un audit de son parc d'éclairage public. La dépense serait portée par la commune et financée de la manière suivante :

Montant du devis (HT) : 3 825 €

Participation SYMIELECVAR (acquise) : 33,33 % : 1 274,87 €

Participation Parc sollicitée : (70% - 33,33 % = 36,67%) : 1 402,62 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Antoine FAURE, Maire d'Aups, ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- Valident la candidature de la commune de Aups, dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant le diagnostic d'éclairage public dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020 ;
- Autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Subscrit les signatures



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le